Règlement - Meeting International de Nantes

Vendredi 22 janvier 2027 · Stadium Pierre Quinon, 19 boulevard Guy Mollet, Nantes

Version provisoire. Ce règlement reprend la base de l'édition 2026. Le règlement 2027 n'est pas encore finalisé et certains éléments sont susceptibles d'évoluer (programme handisport, modalités de prise en charge, primes). Seule la version définitive publiée sur nmathle.fr fera foi.

A - Engagements

Les engagements se font par mail à l'adresse suivante :
meeting.nma.nantes@gmail.com

Seuls seront considérés acquis et définitifs les engagements confirmés par e-mail. La participation au meeting implique de fait l'adhésion au présent règlement. Chaque athlète s'engage à suivre les règles WA, EA, les règlements généraux FFA et les consignes mises en place par l'organisation et le propriétaire des équipements. La direction du meeting sera attentive au respect envers les juges et les volontaires encadrant la compétition.

B - Programme

Épreuves internationales femmes	60 m haies, 400 m, 1 500 m, saut à la perche
Épreuves internationales hommes	60 m, 60 m haies, 800 m, saut en longueur
Épreuves régionales	400 m hommes, 60 m femmes, triple saut hommes et femmes
Épreuves handisport	Programme communiqué ultérieurement

C - Informations compétition

Le Meeting International de Nantes se déroule au Stadium Métropolitain Pierre Quinon, 19 boulevard Guy Mollet, 44300 Nantes.

Le stade comporte 2 salles :

- une salle de compétition (salle Fernand Lancereau) ;
- une salle d'échauffement (salle Milliat).

Sur ces 2 espaces, la longueur des pointes est limitée à 6 mm maximum.

Chambre d'appel

La chambre d'appel est située en salle Milliat. Le tableau des horaires pour la chambre d'appel sera affiché sur le tableau de la salle Milliat et à l'entrée de la chambre d'appel.

Pour rappel, la détention de téléphone portable, de tablette ou de tout autre objet électronique similaire (y compris les montres connectées) est interdite dans la chambre d'appel. Les athlètes veilleront à laisser ces appareils à leur entourage avant d'entrer en chambre d'appel.

Courses internationales

60 m et 60 m haies

La composition des demi-finales et l'attribution des couloirs sont effectuées à partir des performances valables réalisées lors de la saison 2026. En l'absence de performance sur la distance, l'organisateur se réserve le droit d'effectuer une corrélation avec une performance de référence réalisée sur une distance plus longue lors de la période estivale 2026.

Les 3 premiers de chaque demi-finale et les 2 meilleurs temps sont qualifiés pour la Finale A. La Finale B réunit les autres concurrents. La Finale B est courue avant la Finale A. Le podium est constitué des 3 premiers de la Finale A.

400 m femmes

Deux courses femmes sont organisées. Le podium est déterminé en fonction du classement scratch établi à partir des résultats des deux courses.

L'attribution des couloirs est effectuée à partir des performances valables réalisées sur piste courte en 2026. En l'absence de performance sur piste courte, l'organisateur se réserve le droit d'effectuer une corrélation avec une performance de référence réalisée sur une piste de 400 m lors de la période estivale 2026.

800 m hommes

L'attribution des couloirs est effectuée à partir des performances valables réalisées sur piste courte en 2026. En l'absence de performance sur piste courte, l'organisateur se réserve le droit d'effectuer une corrélation avec une performance de référence réalisée sur une piste de 400 m lors de la période estivale 2026.

D - Frais de déplacement athlète

Le remboursement des frais de déplacement ne concerne que les athlètes des 8 épreuves internationales et des épreuves handisport.

- Soit remboursement du billet SNCF 2^{e} classe à partir de l'adresse SI-FFA du siège du club de l'athlète, avec un plafond fixé à 110 €.
- Soit remboursement du trajet en véhicule, 0,15 € du km aller-retour, péages et parking inclus, avec un plafond fixé à 110 €, à partir de l'adresse SI-FFA de l'athlète.
- Les déplacements collectifs en minibus sont vivement recommandés et peuvent être pris en charge en totalité par l'organisation, par convention préalable.
- Les déplacements en avion et le montant de la participation de l'organisation doivent faire l'objet d'un accord écrit de la direction.

Pour les athlètes ne venant pas de France métropolitaine, le plafond de remboursement est fixé à 150 € (hors frais bancaires).

Le remboursement s'effectue sur la base de justificatifs originaux, uniquement par virement, dans un délai maximum de 15 jours à compter de la réception de ces documents. Toute demande parvenant après le 15 mars 2027 ne sera pas remboursée.

E - Tableau des primes

Le tableau des primes est visible et téléchargeable sur le site de Nantes Métropole Athlétisme : https://nmathle.fr/indoor-nantes/

Toutes les épreuves internationales : 1er 730 € · 2e 500 € · 3e 300 € · 4e 200 € · 5e 150 €

- Femmes : 60 m haies, 400 m, 1 500 m, saut à la perche
- Hommes : 60 m, 60 m haies, 800 m, saut en longueur

Toutes les épreuves handisport : 1er 300 € · 2e 200 € · 3e 100 €

- Épreuves communiquées ultérieurement

F - Hébergement et restauration

L'accueil des athlètes hébergés sera assuré à partir du jeudi 21 janvier 2027 à la réception de l'hôtel 3 étoiles « The Original City Hôtel Novella », 8 rue de l'Hôtellerie, 44470 Carquefou, téléphone 02 28 23 09 59.

Les athlètes résidant à plus de 200 km de Nantes ayant confirmé leur présence et leurs besoins avant le dimanche 17 janvier 2027 pourront bénéficier de la prise en charge :

- des nuits d'hébergement du jeudi 21 et du vendredi 22 ;
- des petits-déjeuners du vendredi 22 et du samedi 23 ;
- du déjeuner du vendredi 22 ;
- des dîners du jeudi 21 et du vendredi 22.

Les athlètes souhaitant d'autres nuitées pourront bénéficier du tarif préférentiel du partenaire hôtelier, dans la limite de ses disponibilités.

Les accompagnateurs et les entraîneurs ne sont pas pris en charge.

Des navettes aéroport - hôtel - stadium et gare - hôtel - stadium seront mises en place par l'organisation.

G - Règlement des primes

Hors délai imposé par un contrôle antidopage, le versement des primes s'effectuera durant le mois de février 2027 et sera clos le 15 mars 2027, uniquement par virement bancaire.